

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA18 17301 ET RCA18 17302**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 août 2018 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17301

Règlement modifiant le *Règlement établissant une rémunération additionnelle pour le maire d'arrondissement* (RCA07 17132), afin de soustraire de la rémunération globale prévue à cette fin, la rémunération additionnelle qui a été adoptée par le conseil d'arrondissement.

RÈGLEMENT RCA18 17302

Règlement modifiant le *Règlement sur le traitement de membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions* (RCA17 17283)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 22 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate